

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le deux février deux mille vingt-quatre à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 32
DATE DE LA CONVOCATION	26/01/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	09/02/2024

OBJET :**Relevé de décisions****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Bruno PATRON , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Solène FOREST, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Catherine ASSO, M. Alain BLANC procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

M. Cédryc AUGUSTE, M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Richard GAZIGUIAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. L'article suivant du même code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020_05_7 du 28 mai 2020, le Conseil municipal a ainsi délégué une vingtaine de ses compétences à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
11/01/2024	Demande de subvention pour la réalisation d'un lieu ressource jeunesse	CCSS Département	CCSS : 92 250 € Département : 55 350 €
03/01/2024	Centres Sociaux - Demande de subventions de fonctionnement 2024 au Conseil Départemental des Hautes-Alpes.	Département	71 328 €
28/12/2023	Demande de Subvention pour le Festival des Cultures et Musiques du Monde 2024 : département et région	Région Département	Région : 8 000€ Département : 4 000 €
28/12/2023	Conservatoire : demande soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - Année 2024	DRAC	30 000 €
28/12/2023	Région : demande de subvention dans le cadre du festival Eclat(s) d'été 2024	Région	30 000 €
28/12/2023	Conservatoire à Rayonnement Départemental : Schéma départemental des enseignements artistiques - demande de soutien financier avec le département des Hautes-Alpes année 2024.	Département	85 000 €
19/12/2023	Demande de subvention pour la construction d'une maison du terroir sur le site de Bayard	Etat (FNADT-CPER) Etat (DSIL) Région (Espace Valléen)	Etat (FNADT-CPER) : 340 000 € Etat (DSIL) : 100 000 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		Département (tranche 1) Département (tranche 2)	Région (Espace Valléen) : 200 000 € Département (tranche 1) : 110 000 € Département (tranche 2) : 100 000 €
04/12/2023	Demande de subvention Restauration de la chapelle des Jausauds	Région Département	Région : 9 918,14 € Département : 12 240, 37 €
16/11/2023	Demande de subvention auprès de la Région et de l'Europe dans le cadre du programme Leader "Graines d'innovation, terre de projets" Modification décision N° D2023_06 297	FEADER Autofinancement appelant du FEADER	FEADER : 9 234,99 € Autofinancement appelant du FEADER : 6 156,66 €

Tarifs :

Décision du 10/01/2024 relative à la facturation par la Ville de Gap au CHICAS des badges d'accès au parking Providence 2 : 7,00 euros HT par badge délivré pour le personnel du CHICAS

Indemnités de sinistre reçues :

Date de la décision	Date de du sinistre	Assurance	Objet du sinistre	Montant TTC
22/11/23	2/9/2023	MAAF	Lampadaire endommagé rte de grenoble	3456.22€
22/11/23	4.7.2022	DALLERTA	CHEMINEE endommagée rue D Martin	232.76€
20.12.23	10/12/23	MATMUT	Lampadaire endommagé rue du plan	4230.33
20.12.23	1/11/22	MACIF	BARRIERES ENDOMMAGEES Av g farel	1299.22
20.12.23	17/2/23	AXA	Dégâts des eaux LCR	811.19
20.12.23	9/8/23	MMA	Remboursement VRADE	2500
20.12.23	24/6/23	MMA	Portail cimetiére endommagé	4399.20

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

POPULATION :

Délivrances et reprises de concession funéraires :

Vente et Renouvellement de Concessions			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
28/11/2023	Renouvellement famille SEMION	30 ans	2291.60 €
28/11/2023	Acquisition famille SURRECCU	30 ans	1200.00 €
29/11/2023	Acquisition famille MARTEL	30 ans	1152.00 €
29/11/2023	Renouvellement famille MARCELLIN	30 ans	1145.80 €
29/11/2023	Renouvellement famille GIROULET	30 ans	2400.00 €
13/12/2023	Renouvellement famille BLANCHARD	30 ans	1145.80 €
20/12/2023	Acquisition famille IUSPA	30 ans	1200.00 €
20/12/2023	Renouvellement famille BERNARD	30 ans	1200.00 €
22/12/2023	Acquisition famille MICHELON	30 ans	1200.00 €
26/12/2023	Acquisition famille DUCLOS	30 ans	1200.00 €
11/01/2024	Acquisition familles POIRÉ et FOURE	30 ans	1200.00 €
16/01/2024	Renouvellement famille MAYEN	30 ans	2400.00 €

Vente et Renouvellement de cases de columbarium			
Date	Concessionnaires	Durée	Prix
11/12/2023	Renouvellement famille RAHAL	15 ans	510,00 €
26/12/2023	Acquisition famille OLLAGNIER	15 ans	510,00 €

URBANISME - FONCIER :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Conclusion ou révision de contrats de louage (inf. à 12 ans) :

Décision du 08/11/2023 : Conclusion d'une convention de Mise A Disposition par la Commune de GAP au profit de l'Association "LES AMIS DE LA COLONIE DES SERIGUES" aux fins d'occupation d'une partie du bâtiment sis lieudit "Château Serigues" (parcelle cadastrée Section A Numéro 819) aux conditions suivantes :

- mise à disposition, temporaire et révocable
- pour une durée de 1 an commençant à courir à compter du 09/11/2023
- la mise à disposition sera fera à titre gracieux ;

Décision du 15/11/2023 : Occupation d'un appartement à l'école de la Gare par Monsieur ALVES Jonathan :

- appartement N°5 de type 3 de 75,22 m² au 1er étage gauche entrée B à l'école de la Gare, sis à GAP, 7, chemin de Bonne ;
- pour une durée d'un an, à compter du 1er décembre 2023 jusqu'au 30 novembre 2024 ;
- le loyer mensuel est fixé à 500,00 €.

Décision du 11/12/2023 : Conclusion d'une convention de Mise A Disposition par la Commune de GAP au profit de M. et Mme LEPERCQ pour une cave en plus de leur logement, sise au bâtiment A de l'école de la Gare au 7, chemin de Bonne :

- les conditions initiales de la convention demeurent inchangées.

Décision du 18/01/2024 : Mise à disposition d'une place de stationnement à Monsieur FERRO :

- une place de stationnement, la n°2, au garage de l'école de La Gare, sis à Gap, 7 rue de Bonne ;
- pour une durée d'un an, à compter du 1er février 2024 au 31 janvier 2025 ;
- les conditions initiales de la convention demeurent inchangées.

Biens préemptés :

Décision du 07/12/2023 : Prémption par la Commune, sur Déclaration d'Intention d'Aliéner, d'un tènement foncier bâti et non bâti dont l'assiette cadastrale est cadastrée Section BH Numéro 89 et Section BZ Numéros 26, 45, 46 et 47, situé à GAP (05000) 11 Avenue Bernard Givaudan, appartenant à la Société dénommée "TRE ACQUISITION II" :

- montant de deux millions quinze mille sept cent quatorze euros (2.015.714,00 euros) ;

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
Accord-cadre à bon de commandes pour la location de matériels techniques, de matériels scéniques, de personnels techniques intermittents des activités du spectacle, lot n° 1 : Salle de spectacle du Quattro	Société SONALP (05000 GAP)	Le montant total annuel des prestations est défini comme suit : sans Minimum Maximum : 110 000 € HT durée : de 12 mois	10 JANVIER 2024

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
accord-cadre à bon de commandes pour la location de matériels techniques, de matériels scéniques, de personnels techniques intermittents des activités du spectacle, lot n°2 : pour la Direction de la Culture et du Centre Municipal Culture et Loisirs (CMCL)	Société SONALP (05000 GAP).	Le montant total annuel des prestations est défini comme suit : sans Minimum Maximum : 100 000 € HT durée : de 12 mois	10 JANVIER 2024
Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour les Prestations de nettoyage des bâtiments pour le groupement de commande Lot n°1 : Vitrerie	SOCIÉTÉ ADN (05000 GAP)	Les seuils de commande, se répartissent comme suit : VILLE - Minimum : 3 400 € HT Maximum : 20 000 € HT CCAS dont EHPAD - minimum : 600 € HT maximum : 4 000 € HT AGGLO Minimum : 1 000 € HT Maximum : 3 000 € HT Total Minimum : 5 000 € HT Maximum : 27 000 € HT Durée 12 mois.	27 DÉCEMBRE 2023
Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour les Prestations de nettoyage des bâtiments pour le groupement de commande Lot n°2 : Sanitaires Publics	SOCIÉTÉ NERA (05000 GAP)	Les seuils de commande, se répartissent comme suit : VILLE - Minimum : 20 000 € HT Maximum : 50 000 € HT CCAS dont EHPAD - sans minimum ni maximum AGGLO Minimum : 2 000 € HT Maximum : 10 000 € HT Total Minimum : 22 000 € HT Maximum : 60 000 € HT Durée 12 mois.	27 DÉCEMBRE 2023
Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour les prestations du nettoyage des bâtiments pour le groupement de commandes Lot n°3 : Parkings	avec la SOCIÉTÉ ADN 05000 GAP).	Les seuils de commande, se répartissent comme suit : VILLE - Minimum : 20 000 € HT Maximum : 50 000 € HT CCAS dont EHPAD - sans minimum ni maximum AGGLO sans Minimum ni maximum Total Minimum : 20 000 € HT Maximum : 50 000 €	27 DÉCEMBRE 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
		HT Durée 12 mois.	
Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour les Prestations de nettoyage des bâtiments pour le groupement de commande Lot n°4 : Prestations annexes	SOCIÉTÉ NERA (05000 GAP).	Les seuils de commande, se répartissent comme suit : VILLE - Minimum : 8 000 € HT Maximum : 19 000 € HT CCAS dont EHPAD - Minimum : 600 € HT Maximum : 2 000 € HT AGGLO Minimum : 2 400 € HT Maximum : 19 000 € HT Total Minimum : 11 000 € HT Maximum : 40 000 € HT Durée 12 mois.	27 DÉCEMBRE 2023
Accord cadre pour la Prestation d'instruction du droit des sols Urbanisme	SAS HOUSE (13400 AUBAGNE)	conclu selon les seuils de commande suivants : Montant pour la durée initiale minimum 7 500 € HT maximum 30 000 € HT Montant pour la période reconductible minimum 7 500 € HT maximum 30 000 € HT Montant total minimum 15 000 € HT maximum 60 000 € HT Durée : un an reconductible une fois.	19 DÉCEMBRE 2023
Consultation relative à la prestation traiteur pour la cérémonie des vœux de Monsieur Le Maire, Monsieur Le Président au personnel est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.			13 DÉCEMBRE 2023
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la location d'une saleuse pour la viabilité hivernale du 15/12/2023 au 15/03/2024 afin d'intervenir sur la voirie communale et assurer la sécurité des usagers.	Société DAGA (04200 Sisteron)	Conclu pour montant de 16 000 € HT durée de 3 mois.	12 DÉCEMBRE 2023
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour le remplacement de la buse d'aspiration complète de l'aspiratrice City Cat 2020	Société BUCHER (60 300 SENLIS)	Conclu pour un montant de 4 779,68 € HT. Durée de livraison de 8 jours	11 DÉCEMBRE 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
selon devis N° 22-0012-008 du 07/12/2023			
Marché pour la fourniture de pièces pour la réparation d'un tracteur Renault immatriculé 2389KQ05 du service voirie	SARL DOU THIERRY (05 000 LA BATIE VIEILLE)	Conclu pour un montant de 8 577,96 € H.T Durée : 1 mois.	8 DÉCEMBRE 2023
MAPA à tranches pour la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation et modernisation de l'usine de potabilisation de la Ville de GAP	Groupement Eysseric Environnement - ELEV Architecture (13015 MARSEILLE 15)	Conclu pour un forfait provisoire de 131 700 € HT, avec un taux de rémunération de 7,36 %. La mission s'effectuera dans le délai prévisionnel de 30 mois dont : • AVP - PRO : 6 mois pour les études préalables jusqu'à la validation de l'étude projet • ACT - VISA : 8 mois pour la passation des marchés, les études d'exécution, • DET - AOR : 18 mois pour l'obtention des autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux et le pilotage du chantier jusqu'à la mise en service industrielle.	8 DÉCEMBRE 2023
pour l'acquisition et la location de matériel événementiel, lot n°4 : location de cabines sanitaires mobiles	Société WC LOC (59300 VALENCIENNES).	conclu pour un montant global et forfaitaire de 4 701,55 € H.T.	6 DÉCEMBRE 2023
MAPA pour l'acquisition et la location de matériel événementiel, lot n°5 : location de ballons éclairants	Société Axene (05000 GAP)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 5 651,70 € HT.	6 DÉCEMBRE 2023
La consultation lancée pour l'accord-cadre à procédure adaptée pour l'acquisition et la location de matériel événementiel, lot n°6 : Location de chapiteau et aménagements intérieurs, est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. L'organisateur de l'événement a souhaité financer le lot n°6 (optionnel).			6 DÉCEMBRE 2023
MAPA pour l'acquisition et la location de matériel événementiel, lot n°7 : location de protection de sol (hors transport)	Société GL Events Live (13705 LA CIOTAT).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 7 500 € H.T.	6 DÉCEMBRE 2023
MAPA pour l'acquisition et la	Société Gap	Conclu pour un montant	6 DÉCEMBRE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
location de matériel événementiel, lot n° 8 : location de barrières hautes et bungalows	Matériels (05000 GAP)	global et forfaitaire de 3 180 € H.T.	2023
Consultation lancée pour l'accord-cadre à procédure adaptée pour l'acquisition et la location de matériel événementiel, lot n° 6 : Location de chapiteau et aménagements intérieurs, est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.			6 DÉCEMBRE 2023
MAPA pour l'acquisition et la location de matériel événementiel lot n° 4 : location de cabines sanitaires mobiles	Société WC LOC (59300 VALENCIENNES).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 4 701,55 € H.T. durée : deux mois	6 DÉCEMBRE 2023
MAPA pour l'acquisition de serveurs pour le renouvellement de l'architecture système (remplacement de 2 ESX et achat de bandes magnétiques).	Centrale d'achat RESAH (75011 PARIS)	Le montant est fixé à 60 532,11 € HT pour une durée de 1 an.	6 DÉCEMBRE 2023
Marché pour la réalisation d'une étude d'économie agricole pour l'aménagement de la route des Eyssagnières, section sud de la rocade de Gap	Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 9 100 € HT pour un délai de 4 mois	4 DÉCEMBRE 2023
MAPA pour l'acquisition et la location de matériel événementiel, lot n° 1 : acquisition de moquette d'exposition filmée	Société GL Events Live (13705 LA CIOTAT).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 3 540 € H.T. Durée : deux mois	1 DÉCEMBRE 2023
MAPA pour l'acquisition et la location de matériel événementiel, lot n° 2 : location de cloisonnement et mobilier	Société Axene (05000 GAP).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 8 098,10 € HT. Durée : deux mois	1 DÉCEMBRE 2023
pour l'acquisition et la location de matériel événementiel, lot n° 3 : location de protection de sol	Société GL Events Live (13705 LA CIOTAT)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 22 200 € H.T. Durée : deux mois	1 DÉCEMBRE 2023
Marché pour la réparation des 3 pianos pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Ville de Gap	Société Piano Rivoal (05000 La Freissinouse)	conclu pour un montant de 9 500 € HT. La réparation est prévue début décembre 2023.	30 NOVEMBRE 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour le renouvellement de la maintenance des alarmes	Société SECURITAS TECHNOLOGY (13014 MARSEILLE).	Le forfait annuel de maintenance est fixé à 7 368 € HT. début 01/01/2023. La durée est de 1 an ferme (12 mois)	30 NOVEMBRE 2023
MAPA en vue de la construction d'un parc de stationnement semi-enterré et d'un boulo-drome en surface.	Société CONFLUENCE - Agence Sud (05200 EMBRUN)	Conclu pour un montant de 6 100,25 € HT. pour une période de 3 mois maximum.	30 NOVEMBRE 2023
La consultation pour le groupement de commande du Gapençais, portant sur les besoins en assurance lot n°2 flotte véhicules et risques annexes - agglomération est déclarée infructueuse pour offre irrégulière. (l'unique offre remise irrégulière pour rejet du cahier des clauses particulières) Le besoin étant avéré, et dès le 1er janvier 2024, une nouvelle consultation va être lancée pour un marché passé sans publicité ni mise en concurrence.			28 NOVEMBRE 2023
Accord-cadre multi-attributaires n° 20202000074 pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion Marché subséquent N° 2021-MS18 concernant l'achat d'un ludospace électrique rallongé pour le service de la police Municipale e-Berlingo taille XL Moteur Électrique 136ch (100kW).	Société PEUGEOT GAP GROUPE CHOPARD (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 37 929,50 € HT comprenant 13,76 € de frais de carte grise. Un titre de recette sera émis pour un bonus écologique d'un montant de 4 000 € TTC. Un titre de recette sera émis pour la reprise du véhicule immatriculé 8828KJ05 d'un montant de 2 500 € TTC. Délai de livraison de 9 mois	23 NOVEMBRE 2023
Avenant n° 3 de transfert pour les marchés concernant l'acquisition de vêtements des agents de la Police Municipale et les agents de surveillance de la voie publique - Lot n° 1 : tenue des agents ; Lot n° 2 : gilets pare-balles ; lot n° 3 : chaussures et Lot n° 4 : accessoires et petites fournitures dans le cadre d'une cession. Rachat d'un fonds de commerce par la société ABILIS LOGISTIQUE, de « commercialisation d'uniformes et d'équipements aux collectivités territoriales » appartenant à la société MARCK & BALSAN ;			22 NOVEMBRE 2023
Avenant n° 1 au marché n° 2023230001 pour la réhabilitation de l'école de Bellevue - Lot 1 - Gros Oeuvre.	Société PMTP05	Incidence financière : Montant initial du marché 143 132 € HT. Montant total des prestations en plus values + 2 850,00 € HT.	17 NOVEMBRE 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
		Nouveau montant total du marché 146 982 € HT. Soit une hausse de 1,98 %	
Avenant n°1 au marché n° 2023230004 pour la réhabilitation de l'Ecole de Bellevue - Lot 4 - Menuiseries Extérieures.	Société MIROITERIE GAPENGAISE (05000 GAP)	Incidence financière : Montant initial du marché 220 000 € HT. Montant total des prestations en moins values - 4 385,00 € HT. Nouveau montant total du marché 215 615 € en HT. Soit une baisse de 1,99 %	17 NOVEMBRE 2023
MAPA pour l'acquisition d'instruments neufs pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Ville de Gap des lots suivants : • lot 1 piano droit • lot 3 piano 1/4 de queue • lot 6 flûte traversière de type goutte • lot 7 flûtes traversières en polymère léger • lot 15 cornet à pistons	Société Scotto Musique (13006 MARSEILLE)	conclu pour un montant de : piano droit 8 740 € piano 1/4 de queue 27 000 € flûte traversière de type goutte 587,50 € 2 flûtes traversières en polymère léger 240 € cornet à pistons 607,50 € Total HT : 37 175 € La livraison des instruments prévu avant fin décembre 2023.	16 NOVEMBRE 2023
MAPA pour l'acquisition d'instruments neufs pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Ville de Gap des lots suivants : • lot 4 violoncelle baroque • lot 5 contrebasse 1/4 + 1 archet 1/4	Société Le Gouic Luthier (13006 MARSEILLE)	Conclu pour un montant de : violoncelle baroque : 2 16 € contrebasse 1/4 + 1 archet 1/4 : 2 038 € Total HT 4 206 € Livraison des instruments prévu avant fin décembre 2023.	16 NOVEMBRE 2023
MAPA pour l'acquisition d'instruments neufs pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Ville de Gap) pour l'acquisition des lots suivants : •lot 11 paire de cymbales 16 pouces d'orchestre • lot 12 xylophone • lot 13 timbales (20 pouces, 23 pouces et 32 pouces)	Société Rythmes et Sons (67400 Illkirch-Graffenstaden)	conclu pour un montant de : paire de cymbales 16 pouces d'orchestre : 375 € xylophone : 1 325€ timbales (20 pouces, 23 pouces et 32 pouces) : 11 333,33 € Total H.T 13 033,33 € livraison des instruments prévu avant fin décembre 2023.	16 NOVEMBRE 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° D2023_10_418 DU 12/10/2023 contrat pour les missions Géotechniques G2AVP, G2PRO et G4.	Société KAENA (38660 Saint-Vincent-de-Mercuze)	Conclu à compter du 09/10/2023 pour un montant de 15 870 € H.T	6 NOVEMBRE 2023
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'évolution en version "OPUS" des logiciels SOPRANO (gestion des élections) et REQUIEM (des cimetières)	Société ARPEGE (44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE).	Conclu pour un montant de 7 212,50 € HT. Durée : 1 an (12 mois).	3 NOVEMBRE 2023

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Marché en Procédure avec négociation Assurances pour les besoins de la Ville de Gap, du C.C.A.S. et de la Communauté d'Agglomération de GAP-Tallard -Durance Lot n° 1 Flotte véhicules et risques annexes ville et CCAS	Groupement 2 ABR Assurances (Azzuro) /MMA IARD (05000 GAP)	Solution de base Pour la Ville : 79 303,69 € TTC. Pour le CCAS : 2 361,07 € TTC. Le marché prendra effet le 1er janvier 2024 à zéro heure. Il se reconduira automatiquement à l'échéance chaque année jusqu'au 31 décembre 2028 à minuit durée : 5 ans	30 NOVEMBRE 2023
Marché en Procédure avec négociation Assurances pour les besoins de la Ville de Gap, du C.C.A.S. et de la Communauté d'Agglomération de GAP-Tallard -Durance Lot n° 3 Dommages aux biens	Groupement 2 ABR Assurances (Azzuro) /MMA IARD (05000 GAP)	Avec variante n° 2 Pour la Ville : 178 271,70 € TTC. Pour l'AGGLO : 9 233,12 € TTC. Pour le CCAS : 8 650,18 € TTC Le marché prendra effet le	30 NOVEMBRE 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
		1er janvier 2024 à zéro heure. Il se reconduira automatiquement à l'échéance chaque année jusqu'au 31 décembre 2028 à minuit durée : 5 ans	
<p>Marché en Procédure avec négociation</p> <p>Assurances pour les besoins de la Ville de Gap, du C.C.A.S. et de la Communauté d'Agglomération de GAP-Tallard -Durance lot n°4 tous risques exposition instrument de musique ville et agglomération</p>		<p>Conclu avec la solution de base pour un montant de :</p> <p>Pour la Ville : 1 222,88 € TTC</p> <p>Pour l'Agglomération : 266,50 € TTC</p> <p>Le marché prendra effet le 1er janvier 2024 à zéro heure. Il se reconduira automatiquement à l'échéance chaque année jusqu'au 31 décembre 2028 à minuit durée : 5 ans</p>	30 NOVEMBRE 2023
<p>Marché en Procédure avec négociation</p> <p>Assurances pour les besoins de la Ville de Gap, du C.C.A.S. et de la Communauté d'Agglomération de GAP-Tallard -Durance lot n°5 protection fonctionnelle</p>	SMACL Assurances (79031 NIORT)	<p>Conclu avec la solution de base pour un montant de :</p> <p>Pour la Ville : 4 856,22 € TTC</p> <p>Pour le CCAS : 1 336,17 € TTC</p> <p>Pour l'Agglomération : 1 218,28 € TTC</p> <p>Le marché prendra effet le 1er janvier 2024 à zéro heure. Il se reconduira automatiquement à l'échéance chaque année jusqu'au 31 décembre 2028 à minuit durée : 5 ans</p>	30 NOVEMBRE 2023
Appel d'offres ouverts Accord-cadre à bons de commande pour le groupement de commande du gapençais location et maintenance de	SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE (95948 ROISSY CDG CEDEX)	Les seuils annuels sont les suivants : Ville de gap montant minimum : 20 000 € HT	5 DECEMBRE 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
copieurs multifonctions neufs et/ou reconditionnés		montant maximum : 150 000 € HT CAGTD montant minimum : 1 500 € HT montant maximum : 15 000 € HT CCAS montant minimum : 1 500 € HT montant maximum : 15 000 € HT EHPAD montant minimum : 500 € HT montant maximum : 10 000 € HT Montant total minimum 23 500 € HT Montant total maximum 190 000 € HT Montant du détail quantitatif estimatif : 278 026,70 € (pour 20 trimestres) Durée : 5 ans à compter du 25 mars 2024.	
Marché en Procédure avec négociation Assurances pour les besoins de la Ville de Gap, du C.C.A.S. et de la Communauté d'Agglomération de GAP-Tallard -Durance lot n° 6 responsabilité civile et risques annexes	SMACL Assurances (79031 NIORT)	Responsabilité civile pour les montants suivants : - Ville : 34 203,33 € - CCAS : 3 542,42 € - AGGLO : 5 607,78 € Responsabilité civile (PSE responsabilité professionnelle pour compte de tiers) pour un montant de : 1 635,00 € Responsabilité civile (PSE atteintes à l'environnement pour les montants suivants : - Ville 6 540,00 € - AGGLO 10 900,00 € Montant total Ville + CCAS	14 DECEMBRE 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
		+ AGGLO = 62 428,53 € avec une solution de base + PSE Responsabilité professionnelle + PSE Atteintes à l'environnement. Le marché prendra effet le 1er janvier 2024 à zéro heure. Il se reconduira automatiquement à l'échéance chaque année jusqu'au 31 décembre 2028 à minuit durée : 5 ans	
Marché en Procédure avec négociation Assurances pour les besoins de la Ville de Gap, du C.C.A.S. et de la Communauté d'Agglomération de GAP-Tallard -Durance lot n°2 Flotte véhicules et risques annexes - Agglomération	DIOT MEDITERRANEE et son groupement AXA - MMA (13008 MARSEILLE)	Pour un montant de 136 310,21 € Le marché prendra effet le 1er janvier 2024 à zéro heure. Il se reconduira automatiquement à l'échéance chaque année jusqu'au 31 décembre 2028 à minuit durée : 5 ans	20 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal prend acte.

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Richard GAZIGUIAN

Transmis en Préfecture le :

- 9 FEV 2024

Affiché ou publié le :

- 9 FEV 2024

